Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250516-D2025-144-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 16/05/2025
Publication : 16/05/2025

DÉCISION

ACQUISITION D'UN VEHICULE D'OCCASION DE TYPE 9 PLACES POUR LA BASE NAUTIQUE DU PLAN D'EAU DE MÉZIÈRES-ECLUZELLESAVEC LA SOCIÉTÉ CITROËN CLARIS AUTOMOBILES

1.1 Marchés publics

GS/DM/JC/TD/RT
N°D2025-144

Le Président de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux,

Vu *les statuts de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux tels qu'approuvés par arrêté inter préfectoral n° DRCL-BLE-2024278-0001 du 04 octobre 2024,*
Vu *le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5211-9, L. 5211-10 et L. 5216-1 et suivants,*
Vu *le code de la commande publique et notamment ses articles L. 2123-1 et suivants et R. 2123-1 et suivants,*
Vu *le décret n° 2024-134 du 21 février 2024 relatif à l'obligation d'acquisition par la commande publique de biens issus du réemploi ou de la réutilisation ou intégrant des matières recyclées et à l'interdiction d'acquisition par l'Etat de produits en plastique à usage unique,*
Vu *le 6b de la délibération du conseil communautaire n°CC2023-078 du 22 mai 2023, portant modification de la délégation du Président en matière de commande publique, et autorisation le Président à prendre toute décision concernant l'attribution des contrats de fournitures courantes et services quel que soit leur montant et qui ne relèvent pas de la compétence de la Commission d'appel d'offres telle que définie à l'article L.1414-2 du Code général des collectivités territoriales,*
Vu *l'arrêté du Président n°2025-302 du 09 avril 2025 portant délégation de signature à Monsieur Damien MICHEL, manager de transition en charge de la coordination générale de l'activité de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux, pour la passation, l'exécution (y compris les avenants) et le règlement des marchés publics d'un montant inférieur à 50 000 €HT,*
Vu *l'offre client de la société CITROËN CLARIS AUTOMOBILES pour un véhicule Citroën Jumpy combi 9 places d'occasion,*

Considérant que la Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux a repris la gestion de la base nautique du plan d'eau située à Mézières en Drouais,
Considérant qu'afin d'assurer le transport de personnes et des matériels nécessaires au bon fonctionnement de la base nautique et de remplir ses obligations d'acquisition de biens issus du réemploi, la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux souhaite acquérir un véhicule d'occasion 9 places équipé d'un attelage,
Considérant que pour procéder à l'acquisition de ce véhicule et compte tenu du montant maximum envisagé inférieur à 40 000 € HT, la collectivité a consulté trois fournisseurs,
Considérant que la société CITROËN CLARIS AUTOMOBILES présente l'offre économiquement la plus avantageuse,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250516-D2025-144-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 16/05/2025
Publication : 16/05/2025

DÉCIDE

ARTICLE 1 : DE PROCÉDER À L'ACQUISITION d'un véhicule Citroën Jumpy combi 9 places, avec la société CITROËN CLARIS AUTOMOBILES pour un montant de 23 312,09 € HT soit 27 893,76 TTC.

ARTICLE 2 : DE CHARGER Monsieur le Manager de Transition et le comptable public assignataire de la trésorerie de Dreux agglomération, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 3 : DE PRECISER qu'une ampliation de la décision sera notifiée à CITROËN CLARIS AUTOMOBILES.

ARTICLE 4 : D'INFORMER que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité. Un recours administratif adressé au Président dans le délai de recours contentieux interrompt ce dernier pendant un délai de deux mois.

Fait à Dreux, le 16 mai 2025

Pour le Président et par délégation, le Manager de Transition



Damien MICHEL

Acte publié électroniquement sur le site internet de la collectivité le : 16 mai 2025